



6 rue Piver
91260 JUVISY-SUR-ORGE

Département de l'Essonne
République Française

DELIBERATION N° 2025-DEL- 21 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 04 avril 2025 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy- sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 10 avril 2025 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19 H 38).

Présents : Lamia BENSARSA REDA, Sébastien BENETEAU, Virginie FALGUIERES, Michel PERRIMOND, Amandine COSTA, Nathalie MOUREY, Benedicte HURIEZ, Jean-Claude NASSE, Chantal GUIBLIN, Raymond SOLIGO, Malika ABBACI, Christian LORIC, Marie SERMAGE, Bakary SOUKOUNA, Valerie ROQUES, Jean-François DOUTEAU, Stephanie BEGHE, Pascal GOMEZ, Patricia ROBIN, Francis SAINT- PIERRE, Filipe MONTEIRO, Stephanie RIVIER, Nadia MARTINS, Adnane BENNANI, Alain VILLEMEUR, Gabriel BRUNIER COULIN, Andre PLAS, Samira KECHELAL.

Absents représentés : Cedric DI TOMMASO pouvoir à Sébastien BENETEAU ; Kumba DIAWARA pouvoir à Marie SERMAGE ; Sonia KANTIANA pouvoir à Alain VILLEMEUR ; Bernadette AVELLANO pouvoir à Gabriel BRUNIER COULIN ; Laurence GAUTHIER pouvoir à Andre PLAS ;

Absents non représentés :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	28
Votants	33

Secrétaire de séance : Bakary SOUKOUNA

Objet : Subvention exceptionnelle versée à l'école Sainte-Anne pour la participation des élèves à un séjour et à un projet théâtre pour l'année scolaire 2024-2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29, L.2122-22 alinéa 5 et L.2313-1,

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005 article 6,

CONSIDERANT l'organisation, sur l'année scolaire 2024-2025, par l'école Sainte-Anne d'une classe transplantée à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, pour les élèves de Ce2 et Cm1, et les dépenses engagées par l'école et les familles des élèves juvisiens,

CONSIDERANT l'organisation, sur l'année scolaire 2024-2025, par l'école Sainte-Anne d'une activité théâtre pour les classes de Cp, Ce1 et Cm2,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la Commune de soutenir les séjours scolaires de découvertes ainsi que les activités de découvertes culturelles au profit de tous les élèves Juvisiens,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 30 voix pour et 3 voix contre (Laurence GAUTHIER, Andre PLAS, Samira KECHELAL),

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 780 € à l'école Sainte-Anne, correspondant à une part des frais restant à engager après contribution de l'école Sainte-Anne et des parents des élèves concernés,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal 2025

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **17 AVR. 2025**



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA